DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
MAIRIE DE SIVERGUES

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté – Egalité – Fraternité

PROCÈS VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
En date du 8 février 2024 à 15h

Convoqué le 01/02/2024

Nombre de membres en exercice : 07
Nombre de membres présents : 05
Nombre de suffrages exprimés : 06
Quorum : 04

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 8 février à 15 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame le Maire, Martine CALAS.

Présents : CALAS Martine, DEVAUX José, PESSEMESSE HOLDOWICZ Dominique, CHOPIN Jean-Claude, STEINLÉ Sylvia.
Absente : MATAMOROS Muriel.
Procuration : RAVYTS Wim donne procuration à DEVAUX José.
Secrétaire de séance : STEINLÉ Sylvia.

ORDRE DU JOUR

- Désignation du secrétaire de séance,

1) Arrêt du procès-verbal de la séance du conseil municipal en date du 17 novembre 2023,
2) Décisions du Maire en vertu de l'article L 2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales),
3) Construction Maison Commune – Avenant au marché de travaux,
4) Devis travaux Maison Gambarelli,
5) Subventions et adhésions aux associations exercice 2024.

Madame le Maire demande le retrait d'un point à l'ordre du jour : 3) Construction Maison Commune – Avenant au marché de travaux, le conseil municipal approuve à l'Unanimité des membres présents et représentés soit 6 voix.

- Désignation du secrétaire de séance : STEINLÉ Sylvia.

Délibération n°2024DED001 – Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 17 novembre 2023,
Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.
Les conseillers municipaux présents aux dites séances approuvent ***à l'unanimité*** le procès-verbal.

Décision du maire n°2023DECM013 du 9/11/2023 – Devis travaux Maison Gambarelli,
Rapporteur : Mme le Maire,
Madame le Maire informe l'assemblée délibérante des travaux imprévus de la société Thierry GAUDIN (84) dans le devis n°5 en date du 18 septembre 2023 d'un montant de 1 514€ H.T. soit 1 664.40€ T.T.C ; il est indispensable de procéder au ramonage du conduit pour un montant de 78€ H.T. soit 85.80€ T.T.C..
Madame le Maire a approuvé le devis complémentaire de la société Thierry GAUDIN (84) d'un montant de 78€ H.T. soit 85.80€ T.T.C. pour effectuer le ramonage.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2023DECM014 du 27/11/2023 – Mise au point Marché de travaux Maison Commune Lot 6 FG BAT,
Rapporteur : Mme le Maire,
VU le marché de travaux de construction d'une maison commune dont le lot 6 Cloisons/Faux plafonds/Peinture/Nettoyage attribué par délibération N°2023DEB032 du 17/11/2023 à l'entreprise SARL FG BAT pour un montant de 13 943.12€ HT soit 16 731.74€ TTC non notifié.

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux comme il était prévu dans le projet de faire réaliser la cloison en maçonnerie en blocs de pierres massives épaisseur 10cm en U au droit du poêle par le lot 2 Gros Œuvre qu'en plaque de plâtre du lot 6 Cloisons/Faux plafonds/Peinture/Nettoyage.
CONSIDÉRANT la Mise au Point du Marché public réalisée le 27/11/2023 avec l'entreprise SARL FG BAT avant la notification dudit lot.
Madame le Maire a approuvé la Mise au Point du Marché public réalisée le 27/11/2023 avec l'entreprise SARL FG BAT (84) supprimant ainsi les prestations à exécuter : - « Cloisons en plaques de plâtre sur ossature (remplaçant la cloison en pierre)" cumul HT : 824.98€ et, « Peinture sur parements en plaques de plâtre » 12.24m² X 23€/m² = 281.52€ HT.
Montant déduit du marché lot 6 : 1 106.50€ HT soit 1 327.80€ TTC..
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2023DECM015 du 4/12/2023 – Colis de Noël,
Rapporteur : Mme le Maire,
Madame le Maire rappelle à l'assemblée délibérante la délibération N°2022DEB033 du 29 novembre 2022 reconduisant la distribution annuelle de colis de Noël et, définissant les critères d'attributions.
Madame le Maire a approuvé les critères d'attributions pour l'année 2023 suivants : colis de fin d'année aux ainés nés avant le 31/12/1953 d'une valeur d'environ 25€ et, d'offrir des cartes cadeaux d'une valeur de 20€ aux enfants nés après le 1er janvier 2009.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2023DECM016 du 4/12/2023 – Avenant n°1 Lot 2 Gros Œuvre – Maison Commune,
Rapporteur : Mme le Maire,
VU la délibération N°2023DEB030 du 9/11/2023 portant attribution du lot N°2 Gros Œuvre option four communal concernant le marché de travaux de construction d'une maison commune à l'entreprise SAS MOUTTE pour un montant de 109 974.07€ HT soit 131 968.88€ TTC notifié le 20/11/2023.
VU l'article 6-1-1 du CCTP lot n° 02 - Gros Œuvre - Option : four communal : Maçonnerie en blocs de pierres massives (ép.10cm) en U au droit du poêle chiffrée en option après négociation DPGF du 20/10/2023 soit 6.13m² x 180€/m² = 1 103.40€ H.T. soit 1 324.08€ T.T.C..
Madame le Maire a approuvé l'avenant n°1 au lot N°2 Gros Œuvre option four communal au profit de l'entreprise SAS MOUTTE portant le montant du lot N°2 à un montant de 111 077.47€ H.T. soit 133 292.96€ T.T.C..
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2023DECM017 du 12/12/2023 – Révision du loyer de Mme Martine PELLET au 01/01/2024,
Rapporteur : Mme le Maire,
VU le contrat de location établi le 3 octobre 2019 entre Mme Martine PELLET et la commune de SIVERGUES pour le logement communal sis 6B Calade Raoul Esparon 84400 SIVERGUES et, sa révision automatique au 1er janvier selon l'Indice de Référence des Loyers « IRL » du 2ème trimestre.
Madame le Maire a fixé selon la révision au 1er janvier 2024 le montant du loyer mensuel de Mme Martine PELLET à 462.54€.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2023DECM018 du 12/12/2023 – Devis fournitures administratives,
Rapporteur : Mme le Maire,
VU le devis N°154_12157 du 30/11/2023 de la société SEDI équipement (30) d'un montant de 128.56€ H.T soit 154.27€ T.T.C. concernant des fournitures administratives nécessaire au service administratif communal.
Madame le Maire a approuvé le devis N°154_12157 du 30/11/2023 de la société SEDI équipement (30) d'un montant de 128.56€ H.T soit 154.27€ T.T.C..
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2023DECM019 du 21/12/2023 – Constat avant travaux – Maison Commune,
Rapporteur : Mme le Maire,
VU le projet de construction d'une Maison Commune parcelle section B n°112 jouxtant la propriété bâtie privée de Mme Gisèle MARTIN ; il convient donc d'établir un constat avant travaux.

CONSIDÉRANT l'estimatif des droits et débours du 21/12/2023 pour effectuer le constat et la rédaction d'un constat avant travaux d'un montant de 700€ H.T. soit 840€ T.T.C. de Maître Valérie TOUL à APT (84).
Madame le Maire a approuvé l'estimatif de Maître Valérie TOUL à APT (84) d'un montant de 700€ H.T. soit 840€ T.T.C. pour effectuer le constat et la rédaction d'un constat avant travaux.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2024DECM001 du 11/01/2024 – Devis raccordements aux réseaux Eau Potable et Assainissement – Maison Commune,

Rapporteur : Mme le Maire,
VU le projet de construction d'une Maison Commune parcelle section B n°112 ; il convient d'approuver les devis de raccordements aux réseaux d'eau potable et d'assainissement de la Communauté de Communes du Pays d'Apt Luberon « CCPAL ».
CONSIDÉRANT les devis N°947 et 948 du 09/01/2024 pour effectuer les raccordements aux réseaux Eau potable et assainissement de la CCPAL d'un montant de 2 941.03€ H.T. soit 3 529.24€ T.T.C. du service des eaux de la CCPAL (84).
Madame le Maire a approuvé les devis N°947 et 948 du 09/01/2024 d'un montant de 2 941.03€ H.T. soit 3 529.24€ T.T.C. pour effectuer les raccordements aux réseaux Eau potable et assainissement de la CCPAL.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2024DECM002 du 29/01/2024 – Contrats matériels bureautique,

Rapporteur : Mme le Maire,
VU les contrats de location établis respectivement le 14/10/2020 pour une solution bureautique PC « unité centrale/écran » et, le 26/03/2019 pour un copieur multifonction marque HP entre la société SYMBIOSE (30) et la commune de SIVERGUES d'un montant T.T.C. global de 451.20€/trimestre sur une durée de 63 mois.
VU l'offre financière de la société SYMBIOSE (30) du 17/01/2024 portant solde des contrats antérieurs précités et, création d'un nouveau contrat d'une durée de 21 trimestres d'un montant T.T.C. de 356.40€/trimestre concernant la location - de deux solutions bureautiques : un PC « unité centrale/écran » IN SITU + un PC portable 15.6 pouces et, un copieur multifonction marque HP IN SITU dont la maintenance des systèmes et consommables hors papier ; les copies sont facturées trimestriellement : NB 0.008€/copie, couleur 0.08€/copie.
Madame le Maire a approuvé l'offre financière de la société SYMBIOSE (30) décrite ci-dessus du 17/01/2024 pour une durée de 21 trimestres d'un montant T.T.C. de 356.40€/trimestre.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2024DECM003 du 06/02/2024 – Révision du loyer de Mr BORDREUIL et Mme DÉSIDERI au 01/04/2024,

Rapporteur : Mme le Maire,
VU le contrat de location établi le 1er juin 2021 entre Mme DESIDERI Marine/Mr BORDREUIL Matthieu et la commune de SIVERGUES pour le logement communal sis 2 Chemin Le Pas des Ensarris et, sa révision automatique au 1er avril selon l'Indice de Référence des Loyers « IRL » du 4ème trimestre.
Madame le Maire a fixé selon la révision au 1er avril 2024 le montant du loyer mensuel de Mme DESIDERI Marine/Mr BORDREUIL Matthieu à 543.27€.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2024DECM004 du 06/02/2024 – Révision du loyer de Mr et Mme GRÉGOIRE au 01/04/2024,

Rapporteur : Mme le Maire,
VU le contrat de location établi le 15 janvier 2018 entre Mr et Mme GRÉGOIRE Olivier et Mélissa et la commune de SIVERGUES pour le logement communal sis 1 Calade Raoul Esparon Maison Gambarelli et, sa révision automatique au 1er avril selon l'Indice de Référence des Loyers « IRL » du 4ème trimestre.
Madame le Maire a fixé selon la révision au 1er avril 2024 le montant du loyer mensuel de Mr et Mme GRÉGOIRE Olivier et Mélissa à 724.38€.
L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

Décision du maire n°2024DECM005 du 06/02/2024 – Révision du loyer de Mr Jean-Marie SERRE au 01/04/2024,

Rapporteur : Mme le Maire,

VU le contrat de location établi le 15 juin 2023 entre Mr Jean-Marie SERRE et la commune de SIVERGUES pour le logement social sis 6A Calade Raoul Esparon Ancienne École à SIVERGUES (84) et, sa révision automatique au 1er avril selon l'Indice de Référence des Loyers « IRL » du 4ème trimestre.

Madame le Maire a fixé selon la révision au 1er avril 2024 le montant du loyer mensuel de Mr Jean-Marie SERRE à 537.62€.

L'assemblée délibérante prend acte de cette décision ***à l'unanimité des membres présents et représentés.***

- **Construction Maison Commune – Avenant au marché de travaux,** point retiré.

Délibération n°2024DEB002 – Devis travaux Maison Gambarelli,

Rapporteur : Mme le Maire,

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de rénovation du patrimoine immobilier 2023-2024 et, la délibération n°2023DES009 du 3 mai 2023 approuvant les projets et leurs plans de financement prévisionnels.

Madame le Maire présente le devis reçu concernant les travaux dans la salle de bains d'un montant 2 660.88€ H.T. soit 2 926.96€ T.T.C. de l'entreprise Thierry GAUDIN.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Demandes de scrutin particulier sans objet.

Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante approuve, ***à l'unanimité des membres présents et représentés,*** le devis concernant les travaux dans la salle de bains d'un montant 2 660.88€ H.T. soit 2 926.96€ T.T.C. de l'entreprise Thierry GAUDIN.

Délibération n°2024DES003 – Subventions et adhésions 2024,

Rapporteur : Mme le Maire,

Madame le Maire présente à l'assemblée délibérante les demandes de subventions et d'adhésions aux associations reçues à ce jour pour l'année 2024 : Agence Départementale d'Information sur le Logement « ADIL », Société Protectrice des Animaux Vauclusiennes « SPA », Association des Maires de Vaucluse « AMV84 », Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement 84 « CAUE », Hébergement Accueil en Pays d'Apt « HAPA », Clic PRESAGE, Association Française des Sclérosés En Plaques « AFSEP », Association Départementale des Comités Communaux Feux de Forêt de Vaucluse « ADCCFF-84 », Restaurants du Cœur de Vaucluse, association Prévention Routière comité de Vaucluse, Fondation du Patrimoine et, Solidarité Paysans Provence-Alpes.

Mme le Maire invite l'assemblée délibérante à se prononcer.

Demandes de scrutin particulier sans objet.

Teneur des discussions au cours de la séance sans objet.

Après en avoir débattu, l'assemblée délibérante décide, ***à l'unanimité des membres présents et représentés,*** d'adhérer uniquement aux associations Vauclusiennes suivantes : ADIL – 7.05€, SPA – 196.52€, AMV - 63€, CAUE – 68€ et, Solidarité Paysans Provence-Alpes – 30€.

- Questions diverses :
  - Conviviales Auribeau/Castellet-en-Luberon/Sivergues samedi 25 mai 2024 à Auribeau,
  - Luminaires Maison Commune : Poteries Buisson Kessler : contre 5 – pour 1,
  - Commission Communale des Impôts Directs 2024 : jeudi 21 mars 2024 à 10h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la Présidente lève la séance à 16h45.

La liste des délibérations examinées par le conseil municipal dans sa séance du 8 février 2024 a été affichée en Mairie et mise en ligne sur le site dématérialisé « Panneau Pocket » le 8 février 2024, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

La secrétaire,
STEINLÉ Sylvia

Le Maire,
Martine CALAS

Mairie de SIVERGUES 84400 - VAUCLUSE